



## Lendits USEP, ces fêtes sportives de la jeunesse

**Les lendits, tels qu'on les connaît, existent depuis 1880. Mais, à la Ligue de l'enseignement ils apparaissent dans les années 1940 avant de décliner progressivement vers les années 1980.**

Dans les années 50 et 60, l'USEP s'est fait une spécialité de grands mouvements gymniques d'ensemble reproduits par les élèves lors de la fête des écoles : les lendits. Ce mot est bien plus vieux et a connu diverses significations. Le mot «lendit» était utilisé au Moyen Âge, notamment pour désigner cette Foire du Lendit de Saint-Denis, au nord de Paris, où les «escholiers» se rendaient en juin pour faire provision de parchemin et se livrer à des jeux pas toujours très calmes. Le Dr Tissié, président de la Ligue

girondine de l'éducation physique, reprit ensuite ce mot vers 1880 pour l'appliquer à des joutes scolaires où se mesuraient les équipes des lycées et collèges de l'académie de Bordeaux.

Mais c'est après la Seconde Guerre mondiale, dans les années 1950, que le lendit (ou « les lendits ») a pris la forme d'épreuves de masse mises en valeur par les fêtes de la Jeunesse ou des écoles publiques. Selon ses promoteurs, le lendit USEP possédait de nombreuses vertus pédagogiques : coopération entre élèves, implication de toute la classe, respect de l'effort, collaboration entre enseignants, etc. Le lendit devait être également la traduction d'un travail éducatif en éducation physique effectué dans les classes participantes.

Dès **1948**, la première commission technique de l'USEP s'était attachée à rédiger un mémento sur la leçon du lendit. Le lendit s'adresse alors à trois catégories d'âge distinctes (9-10 ans, 11-12 ans, 13-14 ans). L'épreuve emblématique est la fameuse «leçon d'éducation physique imposée», qui comporte des exercices de gymnastique correctrice de maintien pour toute la classe, effectués le jour du concours sous la conduite d'un «moniteur général» qui «commande toutes les classes». Y sont associées des «épreuves individuelles» (course, saut en hauteur et en longueur, lancer d'adresse) et des «épreuves collectives» constituées par un relais de 6 x 50 m couru par des équipes de six, avec pour chacune deux coureurs de chaque catégorie d'âge. Ces lendits étaient notés (la leçon sur 60, les épreuves individuelles sur 40 et les épreuves collectives sur 20). En outre, «une note de 0 à 40 points est attribuée à la tenue et la discipline». Pour le classement, trois catégories sont prévues: «écoles de garçons, écoles de filles, écoles mixtes et géminées».

Dans les années 1970, la leçon du lendit, d'abord exécutée à mains nues en regardant l'adulte - ou le grand - monté sur une estrade pour donner le rythme et assurer une coordination

parfaite entre les gestes et la musique, évolua vers une forme de gymnastique corporelle avec engins. Ce faisant d'abord avec les bâtons - des manches à balais dans les campagnes, puis les cerceaux et les balles lestées, avant d'avoir recours aux cordelettes, puis enfin aux rubans qui accompagnèrent les dernières années de ces mouvements d'ensemble.

Alors même qu'ils s'étaient généralisés dans tous les départements, les lendits n'allèrent cependant pas tarder à faire débat et conduire le président de l'UFOLET-USEP, Georges Belbenoît, à s'en faire l'avocat dans *Le sport à l'école* (1972). Il y rappelait que la leçon du lendit constituait « un ensemble cohérent d'exercices d'assouplissement, de musculation, de coordination et de relaxation » et que pour « permettre une représentation spectaculaire dans le cadre des fêtes scolaires de fin d'année », cette leçon du lendit était conçue « pour être exécutée collectivement ». Quelques années plus tard, en 1979, apparaît sur les documents supports des lendits (disque et livret) le distinguo entre la séquence « Grec » (Gymnastique rythmique et évolution collective) et les épreuves combinées d'athlétisme par exemple.

En octobre 1983, la commission nationale chargée de l'élaboration de ces programmes est amenée à faire le point sur le lendit USEP à la suite d'articles « faisant état d'une désaffection pour une activité qui avait donné à l'USEP ses lettres de noblesse ». Elle réaffirme alors sa « détermination » à continuer de « doter les animateurs des moyens propres à la poursuite d'un combat sans faiblesse : celui de la qualité à partir d'une pédagogie du bonheur vers un homme de devoir ». Néanmoins, perpétuer la tradition du lendit devint peu à peu un combat d'arrière-garde, une volonté de s'accrocher à une époque révolue. Certains départements ont pourtant continué à n'avoir que faire du « lendit-ra-t-on » et, en

1989, l'Ariège n'hésita pas à organiser dans le cadre des fêtes du bicentenaire un lendit « révolutionnaire » afin de prouver que «le lendit avait encore un sens».

*Qu'en est-il aujourd'hui ? Certains départements résistent encore et toujours à la disparition de leurs lendits. Mais, l'échelon national de l'USEP ne recense plus cette pratique.*

**Philippe BRENOT**

D'après :

[Les lendits Usep, ces fêtes de la jeunesse sportives | La Ligue ...  
memoires.laligue.org > recits > sport > les-lendits-usep-](http://memoires.laligue.org/recits/sport/les-lendits-usep-)